

PROCES-VERBAL REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 12 MARS 2010

Etaients présents :

Représentants du Syndicat départemental des Architectes des Ardennes

Mme M. ESPERANDIEU, Mrs. Ph. SUAN, J-M. CHARLET, F. CLAUDEL

Représentants de la Fédération du BTP des Ardennes

Mrs. J. VANBRENSEGEN, P. VALLOGIA, J-F. PARAGE, C. JACQUEMARD

Assistait également à la réunion :

M. Frédéric JOLION, Secrétaire Général de la Fédération du BTP des Ardennes

Monsieur le Président ouvre la séance et précise l'ordre du jour :

- Préparation du déplacement à Paris Jeudi 18 mars ;
- Choix d'un thème de travail ;
- Echanges sur la Profession et questions diverses.

PREPARATION DU DEPLACEMENT A PARIS LE 18 MARS

Le Président VALLOGIA précise que l'OGBTP réunit les Offices pour rendre compte des travaux sur le mémoire technique. Il souhaite donc que le Conseil ait un débat sur ce sujet afin que son intervention du 18 mars soit fidèle aux avis des deux Professions.

Francis CLAUDEL précise que la situation s'est nettement améliorée depuis 1 an, que les mémoires techniques sont de plus en plus fréquemment fournis par les entreprises et que leur qualité s'est également améliorée même si tout n'est pas parfait.

Jérôme VANBRENSEGEN précise que cela représente du travail. Environ 3 ou 4 heures dans son métier.

Jean-Marc CHARLET estime que ce mémoire a le mérite d'inciter les entrepreneurs à mieux lire les CCTP, ne serait-ce que pour fournir les fiches techniques. Pour l'entreprise qui est retenue et qui a sérieusement rédigé son mémoire, c'est un gain de temps au début du chantier de même qu'en fin de prestation au moment du DOE.

Jérôme VANBRENSEGEN précise en effet qu'un travail sérieux au niveau du mémoire permet à une entreprise qui n'est pas nécessairement moins-disante d'être retenue et qu'il en a fait l'expérience personnellement.

Monique ESPERANDIEU estime en effet que la règle du moins-disant n'est plus systématiquement appliquée par les maîtres d'ouvrage.

Christophe JACQUEMARD s'interroge toutefois sur les liens entre mémoire et devis. Les prestations décrites dans le mémoire peuvent en effet ne pas se retrouver dans le devis.

L'ensemble des Administrateurs évoquent alors à ce sujet la question de la valeur du mémoire car celui-ci n'est pas toujours contractuel.

Jean-Marc CHARLET et Francis CLAUDEL avancent toutefois que certains dossiers

rendent le mémoire contractuel puisqu'il est considéré comme une pièce annexe de l'acte d'engagement.

Christophe JACQUEMARD s'interroge sur la manière qu'ont les architectes de noter le mémoire. Il souhaite en savoir plus.

Monique ESPERANDIEU lui répond qu'elle tient compte des spécificités du chantier et la présence de l'ensemble des éléments réclamés dans le règlement de consultation.

Le Président VALLOGIA se demande si les architectes ont le temps de lire tous les éléments fournis !

Francis CLAUDEL lui répond avec sourire que les architectes prennent le temps !

Jean-François PARAGE estime, notamment dans son métier, que la lecture du rapport du contrôleur technique est très utile pour mieux répondre au niveau du mémoire et surtout justifier ainsi son prix.

Plusieurs entrepreneurs se demandent également comment le critère « délais » peut être apprécié et noté par les architectes.

Jean-Marc CHARLET estime en effet que si le délai est un critère à part, cela pose problème. Il précise toutefois que lorsque le délai est intégré à la note technique, son importance est moindre par rapport à d'autres éléments sollicités.

Philippe SUAN évoque ensuite la situation délicate de l'architecte face à un client complexe. Si ce dernier a inclus un critère technique mais qu'il souhaite finalement retenir le moins-disant, que faire d'une bonne note technique accordée à une entreprise qui n'a pas proposé le prix le plus avantageux ? Faut-il se déjuger ?

Le Président VALLOGIA évoque un cas similaire lorsqu'il est réclamé à l'entrepreneur un mémoire technique alors qu'il sait parfaitement qu'il y aura un second tour avec une négociation, ce qui dévalorise le mémoire ...

A l'issue des débats, la question de la diffusion du modèle de mémoire est évoquée.

Frédéric JOLION précise qu'il a été diffusé à tous les Administrateurs et que plusieurs entreprises non membres de l'Office l'ont réclamé à la Fédération depuis un an. Il précise qu'il attend la validation par le Syndicat des Architectes pour l'adresser à toute la Profession.

Philippe SUAN précise qu'un courrier en ce sens sera donc adressé à l'Office.

Un envoi à tous les architectes, maîtres d'ouvrages importants et entreprises sera effectué dans la foulée de ce courrier.

CHOIX DU THEME DE TRAVAIL

Le Président VALLOGIA évoque une récente réunion d'information de la Fédération sur le thème du compte prorata. Compte tenu des nombreux problèmes suscités par cet épineux problème, il propose que le compte prorata soit retenu comme thème de travail.

Francis CLAUDEL estime que les architectes sont peu concernés par le sujet.

Après débat, il est proposé de travailler sur l'organisation des chantiers, de la phase préparation aux relations entretenues lors de l'exécution.

Frédéric JOLION, en consultant le site de l'OGBTP, constate que 3 Offices ont travaillé sur le sujet de la préparation de chantier et que l'OGBTP a publié un guide sur les relations de chantier.

ECHANGES SUR LES PROFESSIONS ET QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour se termine par un échange sur l'activité, sur le Salon Maison Passion et sur la définition d'une date de prochain Conseil d'Administration : début juin 2010.